

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignulleblanc@gmail.com
Site : montaigut-le-blanc.fr



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 15 avril 2024

9 Présents : Julien Guillaume, Marie-Pierre Amouroux, Michel Sauvadet, Karine Chambeaud, Rémi Cholley, Jérémie Jacquart, Maryline Namyst, Maurice Levet, Christelle Monier.

2 Représentés : Fabienne Beauger donne procuration à Julien Guillaume

Philippe Mougel donne procuration à Marie-Pierre Amouroux

Absente : Karine Bourdé

Vote du compte financier unique et du budget 2024

Vote du compte financier unique de l'exercice passé

Marie-Pierre Amouroux, adjointe au maire au budget, présente le compte financier unique de l'année 2023. Il présente un déficit en investissement de 97 363,20 € et un excédent en fonctionnement de 71 466,42€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter le compte financier unique à l'unanimité (9 voix pour, le maire Julien Guillaume et Fabienne Beauger qu'il représente ne prenant pas part au vote).

Vote d'affectation du résultat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement 71 466,42 € à la couverture du déficit d'investissement du budget 2024.

Taux de la part communale de la taxe foncière

Le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter la taxe foncière pour le bâti comme pour le non bâti. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux actuels de la part communale de la taxe foncière.

Vote du budget 2024

Marie-Pierre Amouroux, adjointe au maire au budget, présente le budget de fonctionnement qui s'élève à 741 578,92 €.

Le maire, Julien Guillaume, présente le budget d'investissement qui s'élève à 1 031 441,08 € en dépenses et en recettes. Il explique qu'un emprunt de 90 000 € sera lancé pour financer la part communale à la rénovation de la traversée de bourg, ainsi qu'un prêt relai de 60 000 € durant deux ans pour avancer la TVA du chantier qui sera récupérée deux ans plus tard. La différence restante, près de 30 000 €, est assurée par un emprunt d'équilibre. Mais le maire explique qu'une grande partie de ces dépenses d'investissements ne sera probablement pas réalisée en 2024 : le matin-même, en réunion préparatoire, le Département l'a informé que la partie des travaux de réfection de la traversée de bourg financée par la commune ne débutera probablement pas avant mars 2025, ce qui ferait donc passer les dépenses communales pour ce projet au budget 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2024.

Renouvellement de la convention avec La Poste

La commune met à disposition de la Poste un local et un agent quatre demi-journées par semaine, en échange d'une indemnité de 1335€ par mois. Le maire explique que la convention formalisant cet échange arrive à son terme et doit être renouvelée pour une durée de un à six ans. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le renouvellement de la convention avec La Poste pour la durée maximale proposée soit 6 ans.

Contrat avec la SACEM

Le maire fait part de l'existence d'un contrat Sacem et SPRE d'un montant de 135 € par an pour les droits d'auteurs de tous les événements produits à l'école ou par l'association des parents d'élèves. Or cette somme représente environ le montant des droits d'auteur dus par l'association rien que pour sa dernière manifestation. Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de souscrire à ce contrat.

Déclassement de la place du Riou

Le maire propose de déclasser la place du Riou, actuellement parcelle privée communale, pour la passer dans le domaine public puisqu'elle sert de parking. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le déclassement de la place pour la passer dans le domaine public.

Questions diverses

Nouvelle école : la réponse pour la subvention d'Etat devrait être connue le 17 mai.

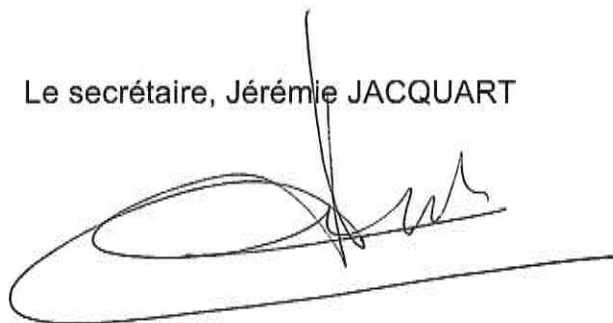
Bar Hôtel de la Poste : la proposition de rachat par la commune sera soumise au vote du conseil d'administration de l'EPF Smaf, l'actuel propriétaire, le 16 mai prochain.

Traverse de bourg : le projet a été voté par le Conseil départemental pour un démarrage des travaux fin 2024. Le maire explique que plusieurs projets semblables ont été retardés d'un ou deux ans mais que la candidature de Montaigut-le-Blanc aux Petites cités de caractère en 2025 a permis de le voter pour la fin de cette année.

Camping : le gérant actuel cessera son contrat à la fin de la saison 2024, n'ayant pas obtenu l'autorisation d'installer le nombre de mobiles home qu'il souhaiter. Le maire rappelle qu'il avait mis en garde le gérant dès le départ sur la possibilité d'un refus en raison de la situation du camping en zone inondable. Il propose d'avancer en parallèle sur deux pistes : la recherche d'un nouveau gérant, qui s'annonce très difficile, et la reprise d'une gestion communale du camping.

Piscine : la municipalité doit rechercher une personne pour travailler à la piscine sur juillet/août pour l'accueil, la caisse et le ménage.

Le secrétaire, Jérémie JACQUART

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jérémie Jacquart', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.